

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Trifluoroacetic acid

FDS-nombre : 000000020420

Type de produit : Substance

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.
Selon l'article 14 (1) du Règlement REACH (CE) n° 1907/2006,
il n'est pas nécessaire d'effectuer une estimation de
l'exposition ni une caractérisation des risques.

Nom Chimique : acide trifluoroacétique

No.-Index : 607-091-00-1

Numéro d'Enregistrement
REACH : 01-2119548396-29

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substances chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : aucun(e)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Honeywell Specialty Chemicals Seelze GmbH Wunstorfer Straße 40 30926 Seelze Allemagne	Honeywell International, Inc. 115 Tabor Road Morris Plains, NJ 07950-2546 USA
Téléphone	: (49) 5137-999 0	
Pour plus d'informations,	: SafetyDataSheet@Honeywell.com	

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

veuillez prendre contact
avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)
+1-303-389-1414 (Medical)
: Centre de contrôle de poison:
France: +33(0)145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë Catégorie 4 - Inhalation
H332 Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée Catégorie 1A
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogrammes de danger : 

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	: H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H332	Nocif par inhalation.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	: P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
	P280	Porter des gants/vêtements de

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

P284	protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.
P301 + P330 + P331	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus. L'inhalation de substances corrosives peut provoquer un oedème toxique pulmonaire. Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH No.-CE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
acide trifluoroacétique	76-05-1 607-091-00-1	Acute Tox. 4; H332; Inhalation Skin Corr. 1A; H314	100 %	

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

	01-2119548396-29 200-929-3	Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412		
--	-------------------------------	---	--	--

3.2. Mélanges

Non applicable

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation:

En cas d'inhalation, faire respirer de l'air frais et demander l'avis d'un médecin.

Contact avec la peau:

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.

Ingestion:

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Mousse

Dioxyde de carbone (CO₂)

Produits extincteurs en poudre

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d'):

Fluorure d'hydrogène

Oxydes de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas décharger dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

Enlever avec un absorbant inerte.
Transporter sur le site d'élimination dans des récipients bien fermés.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Aspiration sur le site indispensable. Utiliser uniquement des équipements résistant aux acides. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Information supplémentaire sur les conditions de stockage:

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utilisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
acide trifluoroacétique	Travailleurs / Long terme - effets locaux		2,67 mg/m3	Inhalation	
acide trifluoroacétique	Consommateu rs / Long terme - effets systémiques		0,042mg/kg bw/d	Ingestion	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
acide trifluoroacétique	Eau douce: 0,56 mg/l	Assessment factor: 10
acide trifluoroacétique	Eau de mer: 0,056 mg/l	Assessment factor: 100
acide trifluoroacétique	Station de traitement des eaux usées: 83,2 mg/l	
acide trifluoroacétique	Sédiment d'eau douce: 2,6 mg/kg dw	
acide trifluoroacétique	Sédiment marin: 0,236 mg/kg dw	
acide trifluoroacétique	Sol: 0,0047 mg/kg dw	Assessment factor: 1000

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personnelle doivent répondre aux normes EN en vigueur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Mesures d'ordre technique

Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Protection des mains:

Matière des gants: caoutchouc butyle

délai de rupture: > 480 min

Épaisseur du gant: 0,7 mm

Butoject® 898

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) il faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utilisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delà de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

- vêtement de protection résistant aux acides

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux réglementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- | | |
|--|--|
| (a) État physique | : liquide |
| (b) Couleur | : incolore |
| (c) Odeur | : nauséabonde |
| (d) Point de fusion/point de congélation | : -15 °C
Méthode: 92/69/EEC, A.1 |
| (e) Point/intervalle d'ébullition | : 72 °C
à 1.013 hPa
Méthode: 92/69/EEC, A.2 |
| (g) Limites inférieure et supérieure d'explo | : Limite d'explosivité, inférieure
Non applicable

: Limite d'explosivité, supérieure
Non applicable |
| (h) Point d'éclair | : > 100 °C
Méthode: 92/69/EEC, A.9 |
| (i) Température d'auto-inflammation | : Non applicable |
| (j) Température de décomposition | : Pas de décomposition en utilisation conforme. |
| (k) pH | : acide |

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

- (l) Viscosité, cinématique : donnée non disponible
- (m) Solubilité(s) : Hydrosolubilité:
1.000 g/l
à 20 °C
- (n) Coefficient de partage:
n-octanol/eau : log Pow -2,1
- (o) Pression de vapeur : 124 hPa
à 20 °C
Méthode: 92/69/EEC, A.4

158 hPa
à 25 °C
Méthode: 92/69/EEC, A.4

1.390 hPa
à 80 °C
Méthode: 92/69/EEC, A.4
- (p) Densité et / ou densité
relative : env. 1,48 g/cm³
à 20 °C
- (q) Densité de vapeur
relative : donnée non disponible
- (r) Caractéristiques de la
particule : donnée non disponible

9.2 Autres informations

- Produit hygroscopique.
Taux d'évaporation : donnée non disponible
- Viscosité, dynamique : donnée non disponible

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.5. Matières incompatibles

Alcalis
Bases
Métaux
Eau

10.6. Produits de décomposition dangereux

Fluorure d'hydrogène
Oxydes de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Toxicité aiguë par voie cutanée:

La toxicité est déterminée par la corrosivité du produit.

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

Toxicité aiguë par inhalation:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

donnée non disponible

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Le produit est classé conformément à l'annexe VI de la directive 1272/2008 / CE.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Essai du ganglion lymphatique local chez la souris

Espèce: Souris

Résultat: non sensibilisant

Méthode: Ligne directrice 429 de l'OCDE pour les essais

Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

(e) Mutagénicité sur les cellules germinales:

Note: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

(f) Cancérogénicité:

Note: donnée non disponible

(g) Toxicité pour la reproduction:

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

(h) STOT-exposition unique:

donnée non disponible

(i) STOT - exposition répétée:

donnée non disponible

(j) Danger par aspiration:

donnée non disponible

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
donnée non disponible

Autres informations:
donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson:
CL50
Espèce: Brachydanio rerio
Valeur: > 1.200 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 203
Substance d'essai: REACH dossier "read-across"

Toxicité des plantes aquatiques:
CE50
Taux de croissance
Espèce: Selenastrum capricornutum (algue verte)
Valeur: 11,4 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50
Biomasse
Espèce: Selenastrum capricornutum (algue verte)
Valeur: 0,62 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes:
CE50
Inhibition de la respiration
Espèce: boue activée
Valeur: > 832 mg/l

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE 209

Toxicité pour les invertébrés aquatiques:
CE50

Essai en statique
Espèce: Daphnia magna
Valeur: > 999 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 D
Difficilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

donnée non disponible

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Éliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID:2699

IMDG:2699

IATA:2699

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID:ACIDE TRIFLUORACÉTIQUE

IMDG:TRIFLUOROACETIC ACID

IATA:Trifluoroacetic acid

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID:8

IMDG: 8

IATA: 8

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID:I

IMDG: I

IATA: I

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID:non

Polluant marin: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

IMDG Code segregation group (SGG1) – ACIDS,

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

donnée non disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Directive 2012/18/CE		Non applicable
Substances extrêmement préoccupantes (SVHC)		Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives ($\geq 0,1\%$ (w/w)), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques
Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)
Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Korea. Existing Chemicals Inventory (KECI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances
Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand
Listé ou en conformité avec l'inventaire

Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)
Listé ou en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

acide trifluoroacétique : H332 Nocif par inhalation.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.
Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level
vPvB Very persistent and very bioaccumulative substance
PBT Persistent, bioaccumulative und toxic substance

Trifluoroacetic acid

299537-25G

Version 1.4

Date de révision
10.03.2024

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.
